

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 juillet 2008

Original : français

Soixante-troisième session

Point 92 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale****Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Afrique****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport fait le point des activités entreprises par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, de juillet 2007 à juin 2008, en application de son mandat.

Les activités entreprises au cours de la période considérée témoignent de la poursuite du processus de revitalisation du Centre et de l'amorce de sa stabilisation en vue d'un fonctionnement effectif et durable. Ainsi, la décision de l'Assemblée générale d'inscrire le fonctionnement du Centre au budget ordinaire de l'Organisation, ainsi que de créer trois postes, a marqué un tournant pour le Centre. Le Centre a lancé de nouveaux projets qui répondent à la fois aux besoins des États et aux attentes des bailleurs de fonds. En parallèle, il a poursuivi ses projets en cours dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et des mesures concrètes de désarmement. Enfin, le Centre a confirmé l'importance des activités d'assistance, d'appui et de conseil qu'il fournit au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. En effet, lors de leurs réunions tenues à Yaoundé et à Luanda, les ministres des 11 pays d'Afrique centrale, membres du Comité, ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à l'utilisation du Comité comme espace de consultations et de négociations, en se référant en particulier aux travaux en cours concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et d'un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique centrale, projets connus sous l'appellation « Initiative de Sao Tomé ».

* A/63/150.



Le Secrétaire général remercie les États Membres de l'Assemblée générale qui ont appuyé la revitalisation du Centre et qui ont permis de résoudre le problème récurrent de sa précarité en adoptant une résolution inscrivant au titre du budget ordinaire de l'Organisation à la fois ses frais de fonctionnement et la création de trois postes. Il remercie également les bailleurs de fonds pour leurs contributions volontaires sans lesquelles le Centre ne pourrait ni entreprendre de projets ni s'acquitter de sa tâche vis-à-vis des États africains.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 62/216, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations et ses résultats; de faciliter la coopération étroite entre le Centre et l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, et de continuer d'apporter une assistance en vue de stabiliser la situation financière du Centre; et de lui présenter, à sa soixante-troisième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Ce rapport porte sur la période allant de juillet 2007 à juin 2008. En annexe figure un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, concernant l'exercice biennal 2006-2007.

II. Fonctionnement du Centre

3. Le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est à Lomé, a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Il relève du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organisations pertinents des Nations Unies.

4. Au cours de la période considérée, le poste du directeur (P-5) a continué d'être financé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les activités du Centre, de même que ses coûts de fonctionnement en 2007, ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires d'États membres et d'autres donateurs. Toutefois, à partir de 2008, et conformément à la résolution 62/216 de l'Assemblée générale, un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) et deux postes d'agent des services généraux pourront être financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation.

5. Le Centre a exécuté son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; désarmement et contrôle des armements; activités de diffusion et information; et coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales.

III. Objectifs et activités du Centre

6. Aux termes des dispositions de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre a pour mandat de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, ainsi que de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique.

7. Au cours de la période considérée, le Centre a mené un certain nombre d'activités dans les quatre domaines mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus.

A. Paix et sécurité

8. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Centre a poursuivi la mise en œuvre du projet intitulé « Programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique : promotion des relations entre civils et militaires au Togo », financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la France. Ce projet pilote a pour objectif d'améliorer les relations entre civils et militaires – au moyen d'un meilleur dialogue et d'un renforcement des connaissances et des capacités des forces armées et de sécurité concernant le cadre légal de leurs interventions – afin de renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays.

9. Dans le cadre de ce projet pilote, le Centre a travaillé en étroite collaboration avec la Commission interministérielle togolaise sur les relations entre civils et militaires, l'équipe de pays des Nations Unies au Togo et le Comité international de la Croix-Rouge. Le Centre a organisé des journées de réflexion au bénéfice des jeunes leaders politiques et des représentants des médias. Au sortir de ces journées de réflexion, les jeunes leaders politiques ont créé en octobre 2007, avec l'appui technique du Centre, une association intitulée « Observatoire permanent des jeunes leaders politiques pour la non-violence et la paix au Togo ». Le Centre a également élaboré et distribué un guide pratique intitulé « Guide du maintien de l'ordre en période électorale par les forces de sécurité », qui a été officiellement remis au Gouvernement togolais, le 21 septembre 2007, à l'occasion de la Journée internationale de la paix. Ce guide – dont certains exemplaires ont déjà été remis à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – a vocation à être plus largement édité et diffusé et le Centre recherche des appuis techniques et financiers à cette fin. Enfin, le Centre a organisé un atelier de formation des forces armées togolaises sur le cadre légal d'intervention de l'armée dans un contexte démocratique. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été rehaussées par la présence effective du Premier Ministre togolais et des officiers généraux des forces armées togolaises. Plus de 40 officiers supérieurs de différents corps des forces armées togolaises ont ainsi été formés. L'état-major général des forces armées togolaises a demandé que la formation soit annualisée et décentralisée pour que les membres des régiments militaires n'ayant pas pu participer à l'atelier de mars 2008 reçoivent des formations de proximité. Le Centre explore les possibilités de reproduire ce projet sous la même forme dans d'autres pays et recherche des financements à cette fin.

10. Le Centre a également poursuivi et mis au point le projet financé par OXFAM (Grande-Bretagne), intitulé « Développement de capacités en matière de désarmement concret et de consolidation de la paix : renforcement des organisations locales et des organisations de la société civile », qui a commencé en février 2007 et s'est terminé en février 2008.

11. Dans le cadre de ce projet, le Centre a créé une base de données sur les organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest intervenant dans les domaines de l'édification de la paix, de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et autres matériels connexes. Le Centre a également organisé un atelier sous-régional à Lomé, en novembre 2007, visant à doter ces organisations des outils, techniques et des compétences modernes pour leur permettre de contribuer activement et plus efficacement au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région. Enfin, le Centre a élaboré et diffusé un curriculum et un manuel de formation des formateurs en vue du

renforcement des capacités des organisations de base et de la société civile en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest. Étant donné le succès de ce projet et ses apports concrets à l'avancement de la lutte contre la prolifération des armes légères, le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO a demandé au Centre d'organiser, en étroite coopération avec le Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères, des formations similaires à une échelle plus réduite. Des discussions sont également en cours sur l'extension et l'adaptation du projet de développement des capacités en matière de désarmement concret et de consolidation de la paix (voir par. 10 ci-dessus) à d'autres sous-régions de l'Afrique.

12. En 2007, le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a été confié au Centre; il a donc organisé la vingt-sixième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue à Yaoundé, du 3 au 7 septembre 2007, et la vingt-septième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Luanda du 13 au 15 mai 2008. Le Comité consultatif a pour objectif de promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région par des mesures de confiance, notamment dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Il comprend les 11 États suivants : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

13. Au cours des vingt-sixième et vingt-septième réunions ministérielles du Comité consultatif, le Centre a fait des présentations sur diverses questions de désarmement concernant la sous-région. Par ailleurs, le Comité consultatif a examiné et formulé des recommandations sur la situation politique et de sécurité au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad. Le Comité consultatif a également formulé des recommandations en vue de l'amélioration des relations transfrontalières. Enfin, l'état de mise en œuvre des deux volets de l'Initiative de Sao Tomé (c'est-à-dire l'élaboration d'un instrument juridique sous-régional sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que d'un code de conduite pour les forces armées et de sécurité de la sous-région) a été débattu. Plus précisément, le Comité consultatif a examiné le projet de code de conduite, élaboré et présenté par le Centre, et s'est engagé à fournir des commentaires écrits en vue de la finalisation et de l'adoption du code lors de sa prochaine réunion, prévue pour septembre 2008 à Libreville. Concernant l'instrument juridique, le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de la présentation de l'étude commanditée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dans le cadre de son partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement, sur la méthodologie à envisager en vue de l'élaboration et de l'adoption dudit instrument juridique et de son plan d'action. Le Comité s'est félicité des avancées importantes réalisées dans l'élaboration de l'instrument et a invité le secrétariat du Comité à lui soumettre un projet de texte contenant des éléments tirés d'instruments juridiques pertinents. Enfin, le Comité consultatif a décidé de poursuivre la rationalisation de ses activités. Aussi a-t-il décidé qu'un document de travail portant sur les origines, le mandat, les réalisations du Comité, ainsi que sur ses perspectives d'avenir serait examiné à sa vingt-huitième réunion ministérielle qui se tiendra à Libreville.

B. Contrôle des armements et désarmement

Armes de destruction massive

14. Le Centre a fourni un appui au deuxième séminaire africain sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, tenu à Gaborone les 27 et 28 novembre 2007. Cet atelier a été organisé par le Bureau des affaires de désarmement en coopération avec le Gouvernement botswanais et avec l'appui financier des Gouvernements andorran et norvégien. Seize pays africains, qui n'avaient pas participé à l'atelier tenu à Accra en 2006, ont pris part aux travaux. Des représentants de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation mondiale des douanes ont également participé au séminaire. L'atelier a permis le partage des connaissances et des leçons tirées de l'expérience par les États pour une bonne mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006) du Conseil de sécurité. On y a aussi prêté une attention particulière aux demandes d'assistance des États et à l'identification des problèmes liés à la mise en œuvre de la résolution, y compris en liaison avec les rapports nationaux initialement présentés par les États.

Maîtrise des armes légères et de petit calibre

15. Dans le cadre de la semaine annuelle consacrée au désarmement, le Centre a organisé, en collaboration avec la Commission nationale de lutte contre la prolifération illicite des armes légères du Togo, le 31 octobre 2007, une cérémonie de destruction des armes et de munitions illicites. La cérémonie a été suivie d'une conférence-débat au profit des organisations de la société civile, des membres du corps diplomatique, des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité togolaises et des étudiants-chercheurs sur le thème : « Armement et conflits en Afrique ».

16. À la demande de la CEDEAO, le Centre a participé aux consultations menées par le Groupe des armes légères de la CEDEAO en vue de l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Convention de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, adoptée en juin 2006. Une réunion d'experts pour sa revue et sa mise au point est prévue avant sa mise en œuvre effective.

17. Le Centre a participé en tant que membre aux réunions du Comité technique du Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO, qui examine et approuve l'ensemble des propositions de projet soumis dans le cadre du Programme par les commissions nationales et les organisations de la société civile. Par ailleurs, le Centre a apporté son appui technique à la mise en œuvre, au Togo, du projet sous-régional lancé dans le cadre du Programme, en 2007, comportant les éléments suivants : la sensibilisation des populations civiles sur les dangers liés aux armes légères et de petit calibre, le renforcement des capacités des membres de la Commission nationale dans le domaine de l'enregistrement et de la sécurisation des stocks d'armes, ainsi que la conduite d'une enquête sur la circulation et l'impact des armes légères et de petit calibre au Togo.

18. En novembre 2007, le Centre a participé à Bamako à l'atelier d'experts organisé dans le cadre du Programme de lutte contre les armes légères en vue de la

finalisation et de la validation de son document de stratégie de plaidoyer et de communication pour la lutte contre les armes légères en Afrique de l'Ouest. À cette occasion, le Centre a partagé, avec les autres participants, son expérience et ses compétences en matière de sensibilisation et de communication en ce qui concerne la problématique des armes légères en Afrique de l'Ouest.

19. Le Centre a continué de tenir à jour, et d'utiliser, un registre des armes légères pour l'Afrique en vue de promouvoir des mesures de confiance et la transparence dans les transferts d'armes entre les pays participant au projet intitulé « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique ». Il a commencé à travailler à l'élargissement de ce registre en vue d'y intégrer les questions relatives au courtage des armes légères et de petit calibre. En effet, le Centre a reçu un appui financier de la part du Gouvernement autrichien, en vue de la mise en œuvre de son projet concernant la réglementation du courtage des armes légères et de petit calibre en Afrique. Ce projet, actuellement en phase préparatoire, vise à promouvoir la régulation des activités des courtiers d'armes en Afrique afin de prévenir toute action illicite ou illégale. Il permettra d'établir et de publier un inventaire des courtiers d'armes et de compiler des mesures administratives et législatives liées aux activités de courtage, ainsi que d'établir une base de données et un registre régional des courtiers d'armes dans les 10 pays cibles.

20. Le Centre a apporté un soutien logistique et technique à l'organisation de deux ateliers sous-régionaux sur l'Instrument international de traçage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre. Le premier atelier a été organisé les 10 et 11 décembre 2007 à Nairobi, à l'intention des États de l'Afrique de l'Est, de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe, grâce au soutien financier des Gouvernements kényan, norvégien, tchèque, ainsi que de l'Union européenne. Le deuxième atelier a été organisé les 17 et 18 avril 2008, à Lomé, à l'intention des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, avec le soutien financier de la Norvège, du Japon, et de l'Union européenne. Ils ont permis aux participants de mieux comprendre les obligations contenues dans l'instrument, ainsi que les procédures permettant d'obtenir une assistance technique et d'acquérir directement des connaissances pratiques.

21. Le Centre a, en outre, apporté un appui technique aux séminaires régionaux organisés les 21 et 22 avril 2008 et les 24 et 25 avril 2008, respectivement, à Lomé, par le Bureau des affaires de désarmement en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec l'aide financière de l'Union européenne. Ces séminaires visaient à promouvoir l'universalité de la Convention sur les armes inhumaines¹ et ses protocoles annexes. Des représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est ont pris part au premier séminaire; ceux de la corne de l'Afrique, de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe ont participé au deuxième séminaire. Les séminaires ont permis aux participants de mieux comprendre l'intérêt pour les États de devenir parties à la Convention, ainsi que de discuter des obligations contenues dans la Convention, des défis posés par sa mise en œuvre, et aussi des possibilités d'assistance. Ces ateliers ont également permis au Centre régional, d'établir un réseau de points focaux nationaux sur ces questions afin d'assurer un suivi aux discussions découlant des exposés.

¹ Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

C. Activités de diffusion et information

22. Au cours de la période considérée, le Centre a concentré ses activités de diffusion et d'information sur son portail électronique. Il a également organisé des activités au Togo.

23. Ainsi, le Centre a procédé à une nouvelle configuration de son site web (www.unrec.org), en particulier du point de vue de sa présentation et son architecture, qui combine impact, flexibilité et facilité d'utilisation. Ce nouveau site est fondé sur une base de données accessible à tous et contenant des informations multiples sur les questions de paix, de sécurité et de désarmement en Afrique. Il fournit une mise à jour constante sur les événements et les nouvelles courantes en rapport avec la problématique du désarmement en Afrique. Le Centre a également mis sur pied un système de lettre électronique qui lui permet d'envoyer de façon régulière, par courriel aux intéressés, des informations relatives à ses activités et aux développements de l'actualité dans les domaines de la paix, de la sécurité, du désarmement et des questions connexes en Afrique.

24. Le Centre a également organisé plusieurs forums de jeunes au Togo avec des étudiants diplômés et des étudiants préparant un premier diplôme afin de discuter toute une gamme de questions, notamment les défis du désarmement en Afrique, les conflits armés et le droit international des droits de l'homme, ainsi que le problème des enfants soldats. Le Centre a également fait des présentations et animé des conférences-débats au Togo, auxquelles ont participé les organisations de la société civile, sur les conséquences néfastes de la circulation anarchique des armes légères sur le développement des pays de l'Afrique de l'Ouest.

D. Coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales

25. Dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et en application du mémorandum d'accord, conclu en août 2007 par le Bureau des affaires de désarmement et le secrétariat général de la CEEAC, le Centre a participé à la revue de l'étude de faisabilité commanditée par la CEEAC comme travail préparatoire à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

26. En 2007, le Centre a reçu un financement du Gouvernement autrichien pour la mise en œuvre de son projet de soutien à la CEDEAO pour la promotion des mesures pratiques de désarmement en Afrique de l'Ouest, dont la phase préparatoire a commencé en janvier 2008. Ce projet vise à renforcer les capacités opérationnelles du Groupe des armes légères de la Commission de la CEDEAO et du projet dans le cadre du Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO. Le projet procédera à la revue et à l'harmonisation des législations nationales en matière d'armes légères et de petit calibre dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il permettra également de renforcer les capacités techniques des membres des commissions nationales à travers un atelier sous-régional de formation. Enfin, il est prévu l'établissement d'une base de données et un registre sous-régional sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que sur les opérations de maintien de la paix auxquelles les États membres de la CEDEAO participent.

27. Le Centre a également soutenu le processus de validation du plan stratégique et d'action du Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères pour la période 2007-2017. À cet effet, le Centre a participé à la réunion des partenaires stratégiques organisée par le Réseau d'action les 17 et 18 décembre 2007 à Accra.

28. Du 9 au 11 octobre 2007, le Centre a coopéré avec le Réseau africain de réforme du secteur de la sécurité et le Centre pour la politique, la recherche et le dialogue à l'organisation d'un atelier international sur une stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité, qui s'est tenu au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. À cette occasion, le Centre a partagé ses connaissances de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité acquises dans le cadre du programme pilote qu'il met en œuvre au Togo depuis février 2007.

IV. Situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

29. Au cours de la période à l'examen, le Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a reçu des contributions volontaires dont le montant total s'est élevé à 915 533 dollars² pour l'exécution de nouveaux projets.

30. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements autrichien et turc, ainsi qu'à l'OXFAM (Grande-Bretagne), pour leurs contributions financières et leur soutien aux activités du Centre. Ses remerciements vont également au Gouvernement togolais, pays hôte. Il formule l'espoir que le soutien financier promis par le Gouvernement togolais au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale sera versé au Centre dans les plus brefs délais. On trouvera en annexe des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour la période 2006-2007.

31. Une contribution du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, d'un montant de 16 600 dollars, a été versée en 2007 au Bureau des affaires de désarmement pour que le Centre puisse appliquer les normes en vigueur dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de la sécurité. Par ailleurs, en application de la résolution 62/216 de l'Assemblée générale, une contribution du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies d'un montant de 42 900 dollars a été versée, en 2008, au titre des frais de fonctionnement du Centre.

32. Malgré la décision prise à Khartoum en janvier 2006 par le Conseil exécutif de l'Union africaine (EX.CL/243 (VIII) Add.7), dans laquelle le Conseil a lancé un appel aux États membres afin qu'ils apportent des contributions volontaires pour assurer la viabilité du Centre, aucun fonds n'a été reçu à ce jour.

B. Effectifs

33. Au cours de la période à l'examen, en raison de fonds réservés spécifiquement à des projets, le Centre a été en mesure de recruter quelques fonctionnaires pour

² En 2007, le Fonds d'affectation spéciale a reçu les contributions suivantes : Autriche (773 906 dollars), Turquie (20 000 dollars) et OXFAM (Grande-Bretagne) (121 627 dollars).

l'aider à exécuter ses activités. Il s'agit notamment de quatre agents, engagés pour une durée déterminée, et de trois coordonnateurs de projets, de deux coordonnateurs associés de projet, d'un assistant pour l'information et la technologie et d'un consultant local recruté pour une courte durée. Le Centre a également continué à bénéficier de l'aide de stagiaires qui se sont vu confier des tâches ayant trait à la recherche et à l'appui aux projets. Par ailleurs, une procédure de recrutement a été engagée pour un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) et de deux postes d'agent des services généraux, qui seront financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 62/216. Enfin, le processus de recrutement d'un(e) expert(e)-associé(e), financé par le Gouvernement néerlandais, a également été entamé.

V. Conclusion

34. Au cours de la période à l'examen, le Centre a entrepris de nouvelles initiatives et de nouveaux projets dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et des mesures concrètes de désarmement pour lesquels des financements spécifiques avaient été reçus.

35. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres de l'Assemblée générale qui, en adoptant une décision inscrivant les frais de fonctionnement du Centre et la création de trois postes au budget ordinaire de l'Organisation, ont permis la mise en œuvre effective des recommandations formulées par le Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Par ailleurs, il engage tous les pays en mesure de le faire, en particulier les États de la région, à contribuer plus activement aux projets de désarmement du Centre par le biais de contributions volontaires. La capacité humaine et opérationnelle ainsi renforcée du Centre lui permettra de s'acquitter pleinement de son mandat et de répondre plus efficacement aux demandes d'assistance des États d'Afrique.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'exercice biennal 2006-2007^a

	<i>(Dollars É.-U.)</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2005	273 906
Recettes, du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	
Contributions volontaires ^b	1 123 990
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	224 367
Intérêts créditeurs	59 940
Autres recettes	157 540
Total partiel	1 839 743
Dépenses du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	714 770
Solde du Fonds au 31 décembre 2007	1 124 973

^a Information tirée de l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007, se terminant le 31 décembre 2007. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, aucune contribution n'a été reçue.

^b 2006 : Cameroun (1 663 dollars), France (100 593 dollars) et PNUD au Togo (86 729 dollars).
2007 : Autriche (773 906 dollars), Cameroun (3 914 dollars), France (102 287 dollars),
Turquie (20 000 dollars) et OXFAM (Grande-Bretagne) (259 265 dollars).